

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 18719 Numéro SIREN : 439 729 096 Nom ou dénomination : 3 V DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 51476

3VD
Société par actions simplifiée
au capital de 39 000,00 €
Siège social : 84 Boulevard de Sébastopol 75003 Paris
439 729 096 RCS de Paris

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023,

Voltalia SA,
dont le siège social est sis 84, Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris,
représentée par Sylvine BOUAN, dument autorisée aux présentes
Associé unique de la Société 3VD,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'associé unique de la Société, Voltalia SA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- La constatation des capitaux propres de la société inférieurs à la moitié du capital social
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale, décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à la somme de - 206 475,64 € de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur :	- 1 076 799,24 €
- Résultat de l'exercice :	- 206 475,64 €
- Réserve légale antérieure :	0,00 €
- Autres réserves antérieures :	0,00 €

Affectation

- Réserve légale pour un montant de :	0,00 €
- Autres réserves :	0,00 €
- Distribution de dividendes pour un montant de :	0,00 €
- Report à nouveau portant le solde du compte à :	- 1 283 274,88 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres

L'Associé unique, après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'approuvés à la première résolution, constate que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité de la Société.

L'Associé unique prend acte du fait que la Société était tenue de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social avant le 31 décembre 2021.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'associé unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou dépôts prescrits par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

L'associée Unique

Voltalia SA,
Représentée par Sylvine BOUAN, dument autorisée aux présentes

DocuSigned by:
Sylvine BOUAN
A68D574D54694BF...

DS
AB

DS
BT



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

3V DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

3V DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 439 729 096

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société 3V DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3V DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars
Paris La Défense, le 29 juin 2023



MARC BIASIBETTI
Associé

3V DEVELOPPEMENT

Société par action simplifiée au capital de 39 000 euros

Siège social

84 Boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS 3E

SIREN : 439729096

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	49 918	49 918	49 918	49 918
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	45 754	13 447	32 306	32 306
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	448 109	239 113	208 995	206 832
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	31 865		31 865	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	177 777		177 777	348 163
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	753 424	302 479	450 945	587 303
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 000 325		2 000 325	301 651
Autres créances	376 298		376 298	4 129 548
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	4 436 956		4 436 956	2 263 975
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 241		1 241	1 211
ACTIF CIRCULANT	6 814 822		6 814 822	6 696 386
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 568 246	302 479	7 265 767	7 283 689

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000)	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 076 799	-925 079
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-206 475	-151 719
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 244 274	-1 037 799
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 500	1 500
Provisions pour charges	379 713	342 007
PROVISIONS	381 213	343 507
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	2 742 320	2 701 793
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414 357	4 880 390
Dettes fiscales et sociales	1 739 379	395 798
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 232 773	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 128 829	7 977 981
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 265 767	7 283 689

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

Rubriques	Exercice 2022		Exercice 2021
	France	Exportation	
Ventes de marchandises	3 142 381		1 545 043
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 142 381	3 142 381	1 545 043
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		208 284	
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 350 665	1 545 043
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		1 661 117	1 498 857
Impôts, taxes et versements assimilés		1 841 252	104 741
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		35 542	25 184
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		3 537 912	1 628 782
RESULTAT D'EXPLOITATION		-187 247	-83 739
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		12 162	32 238
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		12 162	19 248
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 990
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		112 968	170 599
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		112 968	170 599
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		-100 806	-138 360
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-288 053	-222 100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		81 578	70 381
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			70 381
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		81 578	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		81 578	70 381
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 444 406	1 647 662
TOTAL DES CHARGES		3 650 881	1 799 381
BENEFICE OU PERTE		-206 475	-151 719

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022, présente un total bilan de 7 265 767 € et une perte de -206 475 €.

La période arrêtée a une durée de 12 mois, débutant le 1^{er} janvier 2022 et se finissant le 31 décembre 2022.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société 3V DEVELOPPEMENT assure l'exploitation et la maintenance d'un parc composé de 6 éoliennes situé sur la commune de Saint Felix de Lauragais, d'une capacité installée de 10,02 MW. Le parc a été mis en production industrielle le 02 janvier 2009.

La centrale a produit 13.15 GWh en 2022 contre 16.03 GWh en 2021.

La construction du parc a été financée par fonds propres versés par Voltalia SA et par crédit long terme de la Société UNIFERGIE.

La société a subi un sinistre (changement de Pâles) sur l'année nous avons provisionné dans les comptes les montants suivants :

- Indemnisation assurance Pâles : 81.5 K€,
- Perte de production : 208 K€.

La société a signé un nouveau contrat de vente d'électricité avec l'agrégateur Axpo il a débuté en Août 2022.

Risques liés sur le conflit Ukraine / Russie :

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas eu de conséquences significatives directes ou indirectes sur les comptes au 31 décembre 2022. À ce stade, La société ne s'attend pas à un impact matériel sur les flux financiers directs et indirects liés aux opérations avec l'Ukraine et la Russie.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions de la dernière version du Plan Comptable et le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les éléments d'actif et de passif sont évalués selon la méthode du coût historique.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Actif de démantèlement

Un actif correspondant au cout de démantèlement du parc éolien est enregistré dans les comptes en contrepartie de la provision pour cout de démantèlement. Une révision de ce démantèlement est effectuée lors de chaque clôture annuelle.

Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de développement	L	5 ans
Agencement et aménagement	L	12 ans
Matériel et outillage	L	3 à 10 ans

L'actif de démantèlement est amorti sur la durée de vie totale du parc.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas. Les provisions pour dépréciation sont constituées en fonction d'une estimation des risques connus à la date de clôture des comptes.

Litiges et provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des

conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provision pour démantèlement

En application de la loi Grenelle 2, le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 a intégré les éoliennes dans la législation ICPE. Cette intégration s'est accompagnée de prescriptions spécifiques détaillées dans plusieurs arrêtés en date du 26 août 2011.

Une provision pour démantèlement du parc est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le cout fait l'objet d'une estimation chaque année. En cas de changement d'estimation qui conduit à augmenter la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement sera augmentée en conséquence. En revanche, si le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'actif de démantèlement sera enregistrée.

1. NOTES SUR LE BILAN

1.1. Actif immobilisé

1.1.1. Tableau des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	49 918				49 918
Total 1 Incorporelles	49 918	0	0	0	49 918
Terrains	45 754				45 754
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	410 403	37 706			448 109
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	456 157	37 706		0	493 863
Immobilisations corporelles en cours (1)		31 865			31 865
Total 3 Encours Corporelles	0	31 865	0	0	31 865
Acomptes					
TOTAL	506 075	69 571		0	575 646

Au 31 décembre 2022, un actif de démantèlement d'un montant de 379 713 € a été constaté.

1.1.2. Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	49 918			49 918
Total 1	49 918	0	0	49 918
Terrains	13 447			13 447
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages	203 570	35 542		239 113
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	217 017	35 542	0	252 560
TOTAL	266 935	35 542	0	302 478

1.1.3. Immobilisations financières

Un crédit preneur de 2 050 000€ a été consenti en 2008 au pool bancaire Unifergie / Oseo / Energieco (crédit-bailleur) dans le cadre de la signature du contrat de crédit-bail pour le financement des 6 éoliennes implantées à St Félix du Lauragais.

Le remboursement du crédit preneur échelonné sur la durée du crédit-bail (12 ans) est déduit des redevances de crédit-bail facturées à échéance trimestrielle à 3V Développement. Au 31 décembre 2022, le solde du crédit preneur était de 177 778 €.

1.2. Actif circulant

1.2.1 Etat des actifs d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	2 000 325	2 000 325	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	69 158	69 158	
Groupe et associés	15 230	15 230	
Débiteurs divers	291 909	291 909	
Charges constatées d'avance	1 241	1 241	
TOTAL	2 377 863	2 377 863	0

Les créances clients sont composées du montant de la production d'électricité des mois de septembre 2022 à décembre 2022, mois un acompte versé de 580 K€
 Depuis avril 2012, le chiffre d'affaires de vente d'électricité est exonéré de TVA. Aussi, la société constate uniquement une TVA déductible qui fait l'objet de demandes de remboursements régulières auprès de l'administration.

1.2.2 Etat des produits à recevoir

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		4 147
Clients – Factures à établir	1 083 929	181 804
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	1 083 929	185 951

1.2.3 Trésorerie

La trésorerie présente un solde positif de 4 436 956 € au 31 décembre 2022.

1.3. Capitaux propres

1.3.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Au 31/12/2021	Affectation du résultat	+	-	31/12/2022
Capital	39 000				39 000
Prime d'émission					
Réserve légale					
Report à nouveau	-925 079	-151 719			-1 076 799
Résultat de l'exercice	-151 719	151 719	-206 475		-206 475
Dividendes à payer					0
	-1 037 799	0	-206 475	0	-1 244 274

Le capital est composé de 390 actions de valeur nominal 100€.

1.4. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions pour litige	1 500			1 500
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour démantèlement	342 007	37 706		379 713
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	343 507	37 706	0	381 213

La provision pour démantèlement de 379 713€ reflète l'estimation du coût démantèlement du parc.

1.5. Dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 742 320			2 742 320
Fournisseurs et comptes rattachés	414 357	414 357		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 739 379	1 739 379		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 232 773	3 232 773		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 128 829	5 386 509	0	2 742 320

1.5.1. Etat des dettes

Les emprunts et dettes financières d'un montant de 2 742 320 € regroupent les avances d'actionnaire et les intérêts courus dont une partie est liée aux fonds propres nécessaires au financement de la construction.

Autres impôts et comptes rattachés : La loi de Finance 2023 du 30/12/2023 impacte l'éolien en plafonnant les revenus de la production d'électricité, la contribution est applicable rétroactivement aux productions des parcs depuis le 1er juillet 2022 le montant provisionné au 31/12/2022 est de 1 725 289.03 €.

1.5.2. Fiscalité

Le 1^{er} janvier 2012, la société 3V DEVELOPPEMENT a été intégrée fiscalement au Groupe dont la chef de file est VOLTALIA SA

Au terme de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est dû en proportion du résultat individuel de chacune des sociétés intégrées.

En l'absence de résultat imposable 2022, le Groupe intégré n'étant redevable d'aucune cotisation, aucune des sociétés du Groupe n'a constaté de charge au titre de l'impôt sur les sociétés.

2. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Identité de la société consolidante

La société 3V DEVELOPPEMENT est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société VOLTALIA SA

N° Siret : 485 182 448 00095

4.2. Effectif moyen

La société n'emploie pas de salarié au 31 décembre 2022.

La société Voltalia met à disposition de 3V Développement un technicien à temps complet ainsi qu'un responsable d'exploitation à temps partiel.

4.3. Entreprises liées

	Montant
Emprunt et dettes financières divers	2 742 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 839
Créances	15 231
Charges	78 848
Charges Financières	40 527

4.4. Engagements hors bilan

3.4.1. Engagements donnés

- **Dans le cadre de la conclusion d'un contrat de crédit-bail par la société 3V Développement**
 - Nantissement des 390 actions 3V Développement (détenues par Voltalia SA) au profit du pool bancaire Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'au remboursement complet du crédit-bail conclu par la société 3V Développement.
 - Nantissement d'un compte de réserve pour 500 000 € ouvert dans les livres de HSBC au bénéfice d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur).
 - Nantissement d'un prêt preneur de 2 050 000 € au profit d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'à la prise d'effet de la location (crédit-bailleur).
 - Cessions de créances professionnelles à titre de garantie de 3V Développement à Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur) :
 - Créance Ecotecnia résultant des indemnités dues au titre du contrat de maintenance et de garantie des éoliennes pour 12 ans,
 - créance Ecotecnia résultant du contrat de fourniture de 6 éoliennes,
 - Créance EDF dans le cadre du contrat de vente d'électricité.

3.4.2. Engagements reçus

Néant

4.1. Crédit-bail mobilier

Le contrat de crédit-bail avec Unifergie d'une durée de 12 ans a démarré à la date de mise en service industrielle soit le 2 janvier 2009.

2022

En euros	Installations	Autres	Total
	Matériel		
	Outillage		
Valeur d'origine	12 210 035		12 210 035
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	13 227 538		13 227 538
- Dotations de l'exercice	1 017 503		1 017 503
TOTAL	14 245 041		14 245 041
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	10 136 334		10 136 334
- Exercice	1 014 832		1 014 832
TOTAL	11 151 166		11 151 116
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	1 058 867		1 058 867
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans	0		0
TOTAL	1 058 867		1 058 867
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			0
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice	1 014 832		1 014 832



3V DEVELOPPEMENT
84 Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS 3E
FRANCE
T. +33 1 81 70 37 00
accueil.paris@vitalia.com